

Je veux que les Européennes se sentent en sécurité

■ Dans les pays de l'UE, de nombreuses femmes subissent encore des violences sexuelles. Elles attendent davantage que des paroles de réconfort. Nous avons besoin d'un arsenal pénal européen.

Les événements qui se sont produits à Cologne dans la nuit de la Saint-Sylvestre ont brutalement rappelé le sort tragique de millions de femmes sur notre continent : en Europe, le harcèlement sexuel touche une femme sur deux et, parmi les femmes de plus de 15 ans, une sur vingt a été victime de viol. En Belgique : environ un tiers (36%) des femmes a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans; 44 % des femmes ont subi des violences psychologiques de la part de leur compagnon depuis l'âge de 15 ans; 60 % des femmes en Belgique ont été victimes de harcèlement sexuel depuis l'âge de 15 ans (1).

Cependant, à la différence de ces femmes qui ont trouvé le courage de porter plainte auprès de la police et de parler aux médias, de nombreuses victimes, une sur quatre selon les estimations, se murent dans le silence. Elles ne veulent pas que les autres sachent; elles éprouvent un sentiment de honte ou sont convaincues que la police ne peut pas – ou, pire encore,

ne veut pas – les aider.

Les victimes de ces violences endurent de terribles souffrances, et croyez-moi, des paroles de réconfort ne suffiront pas à les soulager.

Unité européenne

Cette semaine, lors de la réunion des ministres de la justice de l'UE, je demanderai que des mesures fortes soient prises pour lutter contre les violences sexuelles.

Chaque Etat membre de l'Union dispose de son propre arsenal pénal, de sorte que les actes de violence tels que le viol sont définis et sanctionnés différemment d'un pays à l'autre. En d'autres termes, la probabilité qu'un agresseur soit traduit en justice varie selon le lieu de résidence de sa victime. Je

mets actuellement tout en œuvre pour garantir aux victimes l'égalité d'accès à la justice dans toute l'Union.

La convention d'Istanbul comme repère

Dans ce même esprit, je soumettrai également aux ministres de la Justice de l'UE une proposition d'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul. Celle-ci est le premier traité

européen qui concerne tout spécialement la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

C'est un instrument puissant au sens où tous les pays qui le ratifient sont légalement tenus de protéger et de soutenir les femmes victimes de violence en mettant en place différents types de services (permanences téléphoniques, structures d'accueil, services médicaux, services de conseil et d'aide juridique, etc.). En voici un exemple : si une femme est battue par son mari, la police sera habilitée à éloigner ce dernier de la maison, même s'il en est le propriétaire.

Une femme qui craint pour sa vie pourra appeler gratuitement un numéro d'urgence national, accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, pour bénéficier immédiatement de conseils et de soutien. Une femme victime de viol pourra se rendre dans un centre d'aide spécialisé qui l'orientera sans tarder vers des services de conseil médical, de soin et de médecine légale.

La convention met également l'accent sur la prévention. Battre en brèche les stéréotypes sexistes tout en faisant évoluer les mentalités et les comportements à l'égard des femmes et des jeunes filles dans la société peut sauver des vies et réduire les souffrances humaines.

Les pays liés par la convention doivent informer et sensibiliser le grand

VERA JOUROVA

Membre de la Commission européenne pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres.

public – en particulier les hommes et les garçons – et former des professionnels qui interviendront auprès des femmes victimes de violence ou exposées au risque de violence et qui travailleront en étroite coopération avec les ONG spécialisées.

Des paroles aux actes

Il n'est plus possible aujourd'hui de fermer les yeux sur le harcèlement sexuel et les violences sexuelles.

Si vous êtes vous-même victime de tels actes, je vous conjure de trouver la force et le courage de dénoncer ces faits

à la police. Je sais combien il est douloureux et difficile d'être victime de violence, alors laissez-moi vous redire

ceci encore une fois : des paroles de réconfort ne suffisent pas.

Il est temps que notre société prenne conscience de l'ampleur de ce fléau et que nos systèmes de justice pénale travaillent ensemble pour garantir la sécurité des

femmes dans la rue, chez elles et sur leur lieu de travail. En adhérant à la convention d'Istanbul, nous serons mieux armés pour répondre aux violences sexuelles et pour fournir aux victimes de tels crimes les outils, le soutien et le conseil nécessaires, où qu'elles vivent en Europe.